



### Avertissement

En cas de démolition : déposer séparément, au préalable ou simultanément, un permis de démolir  
Si l'ouvrage concerné par les travaux est inscrit au titre des Monuments Historiques : déposer un Permis de construire

### ENREGISTREMENT DU DOSSIER

### CONSTITUTION DU DOSSIER

Direction de  
L'Urbanisme  
Service du Permis  
de Construire et du  
Paysage de la Rue  
Bureau Accueil et  
Service à l'Usager

## FICHE BASU N°2

### DECLARATION PREALABLE

#### **Pour un ravalement ou pour une isolation thermique par l'extérieur**

⇒ **Dépôt en ligne sur [paris.fr](http://paris.fr) grâce au téléservice Demat ADS** (après création d'un compte en ligne)

ou

⇒ **Dépôt par pli postal en lettre recommandée avec accusé de réception**

**Seuls 2 exemplaires papier sont demandés**

adresse : Direction de l'Urbanisme / SPCPR-BASU - 6 promenade Claude Levi Strauss – CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX

#### **DANS TOUS LES CAS (depôt en ligne ou depôt papier) :**

- **DP1** : Plan de situation du terrain (plan de l'arrondissement concerné)
- **DP2** : Plan de masse (indiquer l'échelle) du projet avec le terrain environnant (le plan parcellaire est téléchargeable sur [paris.fr](http://paris.fr))
- **DP3** : Plan(s) et coupe(s) cotés des ouvrages éventuellement modifiés (avant et après travaux) : fenêtres, fenêtres de toit, façades, toitures...
- **DP4 et DP5** : Détail de mise en œuvre des points singuliers (arrêt bas en soubassement, arrêt extérieur en angles, tableau de fenêtres...) et détails des profilés de protection (couvertine, bandeaux, corniches, balcons, bavettes...)
- **DP7 et DP8** : Photographies en couleur de toutes les façades concernées (photomontage ou documents d'insertion représentant l'ouvrage avant et après travaux)
- **DP11** : Notice ou descriptif détaillé des travaux (couleurs données dans la référence RAL)
- Fiche de ravalement Ville de Paris ou fiche d'isolation thermique par l'extérieur

#### **EN CAS DE DEPÔT PAPIER :**

- **FORMULAIRE Cerfa DE DÉCLARATION PRÉALABLE** (téléchargeable sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

#### **Tous les cadres suivants doivent être remplis :**

- cadre 1
- cadre 2 (il est conseillé de remplir la dernière partie concernant le courrier électronique)
- cadre 3.1
- cadre 5.1
- cadre 6
- cadre 8
- Fiche complémentaire : à remplir uniquement si plusieurs parcelles cadastrales sont concernées

**Ne retirer aucune page du Cerfa/ Signature originale pour chaque exemplaire**

## FICHE BASU N°2

### INFORMATIONS

**Délais** : dans le mois suivant le dépôt, un courrier vous informera des éventuelles pièces manquantes, du délai d'instruction, de l'instructeur du dossier et de ses coordonnées. Le délai d'instruction commencera à courir lorsque le dossier sera complet.

Direction de  
L'Urbanisme  
Service du Permis  
de Construire et du  
Paysage de la Rue  
Bureau Accueil et  
Service à l'Usager